



les risques majeurs

Que faire ?



Commune de Cruet

NOVEMBRE 2013



Prévenir pour mieux réagir

édito

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a été conçu pour votre famille et vos proches au titre de l'information et de la sensibilisation aux risques naturels et technologiques encourus et aux mesures de sauvegarde que vous pourriez être amenés à prendre pour vous en protéger.

La commune de Cruet a participé à la démarche de gestion des risques majeurs initiée à l'échelle intercommunale.

Dans ce dispositif, l'information et la formation des habitants sont essentielles, ce qui explique l'édition du présent Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Il vise à vous informer sereinement parce que le risque zéro n'existe pas et que la transparence est la meilleure manière d'éviter les exagérations.

Parallèlement, l'équipe municipale a travaillé à la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui vise à recenser et organiser tous les moyens nécessaires à la mise en sécurité des habitants de la commune en cas d'évènements majeurs (alerte, évacuation, ravitaillement, hébergement d'urgence...).

Je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Le Maire
Eienne Pilard

Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Les différents types de risques auxquels chacun de nous peut être exposé sont regroupés en 3 grandes catégories :

Les risques naturels

Avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme et éruption volcanique.

Les risques technologiques

Ils regroupent les risques industriels, nucléaires, biologiques, la rupture de barrages.

Les risques de transports dits collectifs (personnes, matières dangereuses)

Ce sont des risques technologiques. On en fait cependant un cas particulier car les enjeux varient en fonction de l'endroit où se développe l'accident.

Un événement potentiellement dangereux - ou aléa - n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques ou environnementaux sont en présence. Le risque majeur concerne donc un événement inhabituel, dont la probabilité d'apparition est faible mais dont la gravité et les effets peuvent être très forts.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- Une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclin à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes,
- Une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Risques majeurs sur Cruet

Les risques naturels



Crues et inondations



Mouvements de terrain



Séismes



Evénements météorologiques

Les risques technologiques



Rupture de barrage



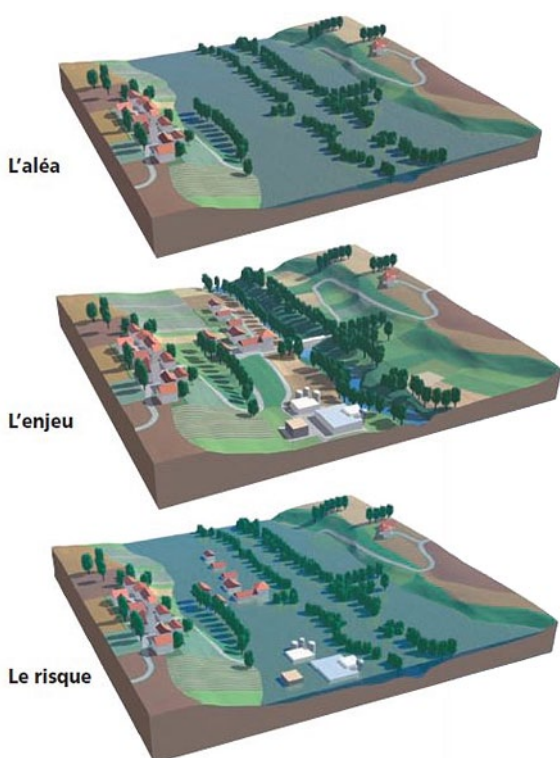
Transport de matières dangereuses



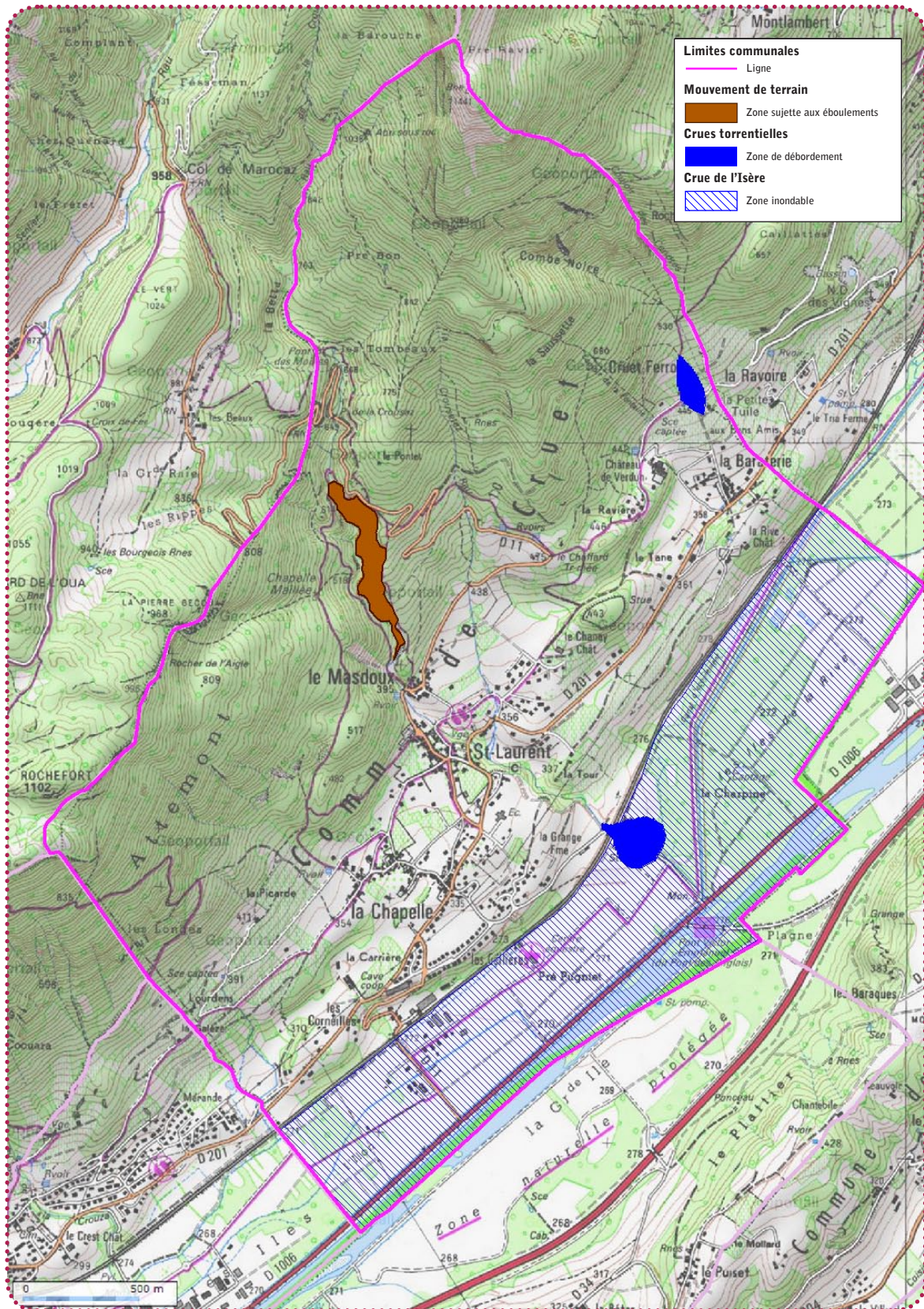
Canalisation de gaz



Risques nucléaires



Carte des risques naturels





LES CRUES ET INONDATIONS

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau très variables. Elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par une pluviométrie importante (pluies violentes ou durables).

La pluie est un phénomène aléatoire, aussi bien en intensité qu'en extension géographique et qu'en localisation. Les précipitations peuvent également être aggravées à la sortie de l'hiver par la fonte des neiges.

On associe souvent à la notion de crue la notion de période de retour (crue décennale, centennale, millénaire, etc.) : plus cette période est grande, plus les débits et l'intensité sont importants.

Il existe 3 grands types d'inondations :

Crue torrentielle

Crue très rapide et puissante dans un bassin versant à fortes pentes. Elle est due à des précipitations brutales et intenses.

Crue lente

La lente montée des eaux permet de prévoir le phénomène quelques heures voire plusieurs jours à l'avance.

Crue de plaine

Crue due à une montée lente et progressive des eaux dans un bassin versant à faible pente. Elle est souvent liée à des précipitations de longue durée.

La commune de Cruet est concernée par le risque d'inondation à double titre :

- Inondation de la plaine par une crue de l'Isère,
- Inondation suite à une crue torrentielle (ruisseau de Crousaz, ruisseau du Croiselet).

Les mesures prises par la commune de Cruet

Prise en compte des zones inondables
dans le Plan Local d'Urbanisme

Entretien des différents cours d'eau
de la commune

Collaboration avec les Pompiers,
la Préfecture, la Gendarmerie et la DDT

Mise en place du Plan Communal
de Sauvegarde

... les bons réflexes ...



Fermez portes,
fenêtres, soupiraux
et aérations.



Fermez le gaz
et coupez
l'électricité.



Ecoutez Radio
France Pays de
Savoie 103.9 mhz
et respectez les
consignes.



Montez à pied
dans les étages.



N'allez pas
chercher vos
enfants à l'école,
les professeurs
s'en occupent.



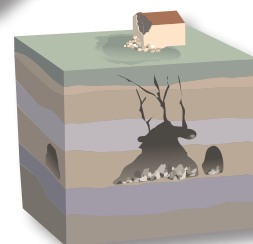
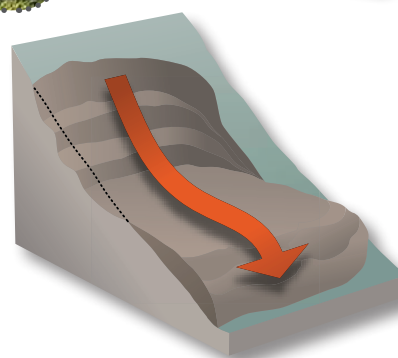
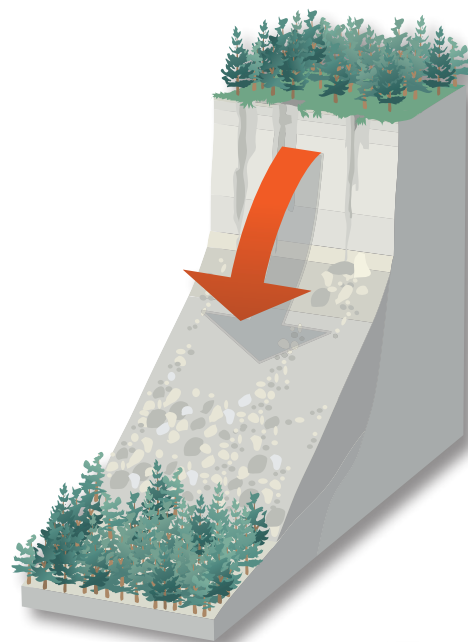
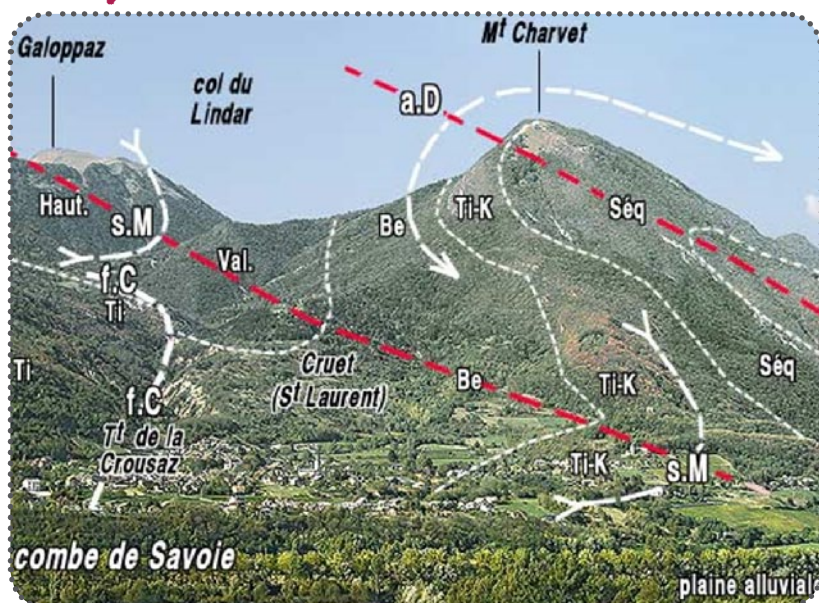
Ne téléphonez
pas, libérez les
lignes pour les
secours.

**N'ALLEZ PAS À PIED
OU EN VOITURE DANS DES ZONES
ENCORE SUBMERGÉES, VOUS IRIEZ
AU DEVANT DU DANGER !**

LES MOUVEMENTS DE TERRAIN



Risques sur Cruet



... les bons réflexes ...



Limitez vos déplacements pour ne pas vous exposer ou encombrer les secours.



Ecoutez Radio France Pays de Savoie 103.9 mhz et respectez les consignes des autorités.



Eloignez-vous de la zone dangereuse et rejoignez le lieu de regroupement (salle des fêtes).



Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments et n'y retournez pas. Ne prenez pas l'ascenseur.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les professeurs s'en occupent.



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.

Le mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol.

Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

Un mouvement de terrain est soit lent et continu (glissement de terrain lent), soit rapide et discontinu (chutes de blocs, effondrements...).

La commune de Cruet est concernée par le risque de mouvement de terrain du fait d'une zone sujette aux éboulements dans le secteur surplombant le hameau du Masdoux.

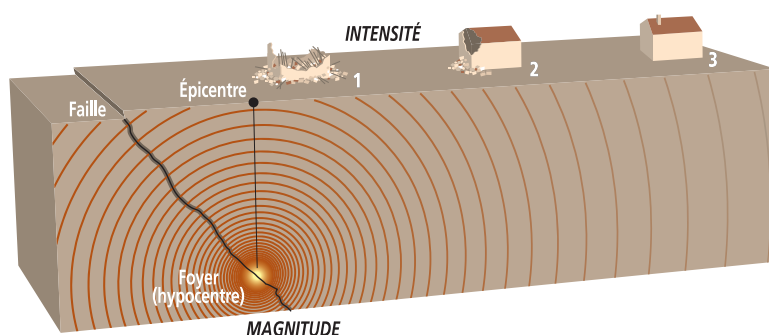


LES SÉISMES

Un séisme ou tremblement de terre est une vibration du sol causée par une cassure en profondeur de l'écorce terrestre.

On sait où peuvent se produire des séismes mais on ne sait pas quand et rien ne permet actuellement de prévoir un séisme. La France métropolitaine est globalement peu menacée mais en Savoie le risque sismique ne doit pas être négligé.

Le dernier séisme important ayant touché la région s'est produit dans le secteur d'Annecy le 15 Juillet 1996. De magnitude 5.2, il a engendré quelques dégâts (chutes de cheminées, fissures dans les murs). De nombreuses répliques furent ressenties pendant les jours suivants, dont une de magnitude 4.3 huit jours plus tard.



Sismicité de la France

www.sisfrance.net

Programme national de prévention du risque sismique

www.planseisme.fr

... les bons réflexes ...

1. Pendant la secousse...



Eloignez-vous de la zone dangereuse et rejoignez le lieu de regroupement.



Abritez-vous sous un meuble solide.

2. Après la secousse...



Ecoutez Radio France Pays de Savoie 103.9 mhz et respectez les consignes.



Fermez le gaz et coupez l'électricité.



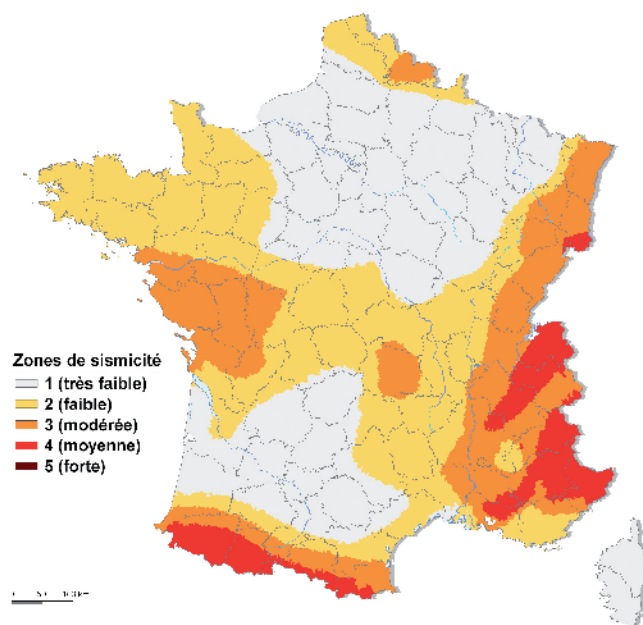
Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments et n'y retournez pas. Ne prenez pas l'ascenseur.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les professeurs s'en occupent.

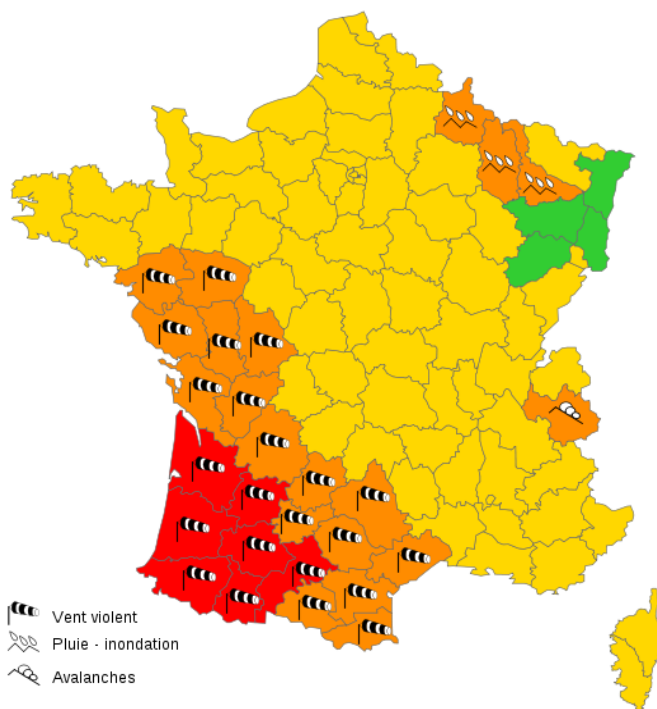
Zonage sismique de la France

en vigueur depuis le 1^{er} mai 2011
(art. D. 563-8-1 du code de l'environnement)



**LA FIN D'UNE PREMIÈRE SECOUSSE
NE SIGNIFIE PAS LA FIN DU SÉISME :
MÉFIEZ-VOUS DES RÉPLIQUES !**

LES ÉVÉNEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES



Quatre couleurs précisent le niveau de vigilance :

Vert (niveau 1)

Pas de vigilance particulière.

Jaune (niveau 2)

Des phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux sont prévus. Soyez attentifs à l'évolution météorologique.

Orange (niveau 3)

Soyez très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus.

Rouge (niveau 4)

Une vigilance absolue s'impose, des phénomènes d'intensité exceptionnelle sont prévus.

... les bons réflexes ...



Fermez portes, fenêtres, soupiraux et aérations.



Limitez vos déplacements pour ne pas vous exposer.



Ecoutez Radio France Pays de Savoie 103.9 mhz et respectez les consignes.



Consultez les cartes de vigilance de Météo France.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les professeurs s'en occupent.



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence.

Le territoire métropolitain est soumis à des événements météorologiques dangereux. En raison de leur intensité, de leur durée ou de leur étendue, ces phénomènes peuvent avoir des conséquences graves sur la sécurité des personnes et l'activité économique. L'anticipation et la réactivité en cas de survenance de ces phénomènes sont essentielles. Pour cela, Météo France diffuse tous les jours une carte de vigilance à 6 heures et à 16 heures, informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures.

Vent violent



Neige/Verglas

Pluie/Inondation



Canicule

Orages

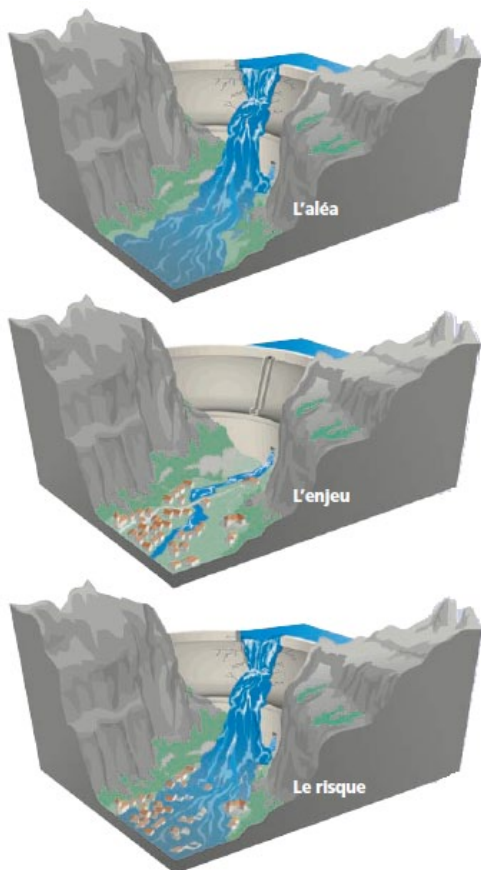


Grand froid

NE PAS SORTIR DE CHEZ SOI PENDANT UNE TEMPÊTE, DES DÉBRIS POURRAIENT VOUS BLESSER



LA RUPTURE DE BARRAGE



Un barrage est un ouvrage artificiel ou naturel généralement établi en travers d'une vallée, transformant en réservoir d'eau un site naturel approprié.

Le département de la Savoie possède 14 barrages de plus de 20 mètres de hauteur. Parmi ces 14 barrages, 5 forment une retenue de plus de 15 millions de mètres cubes : Tignes, Roselend, La Girette, Bissorte et Mont-Cenis.

Le risque majeur est constitué par la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale et rapide du niveau de l'eau à l'aval.

La commune de Cruet est concernée par le risque de rupture de barrage car elle est située sur le parcours des lâchers d'eau des barrages de Tignes, Roselend, La Girette et Bissorte (notamment les secteurs de la plaine et des cornilles aval).

... les bons réflexes ...



Fermez portes, fenêtres, soupiraux et aérations.



Fermez le gaz et coupez l'électricité.



Ecoutez Radio France Pays de Savoie 103.9 mhz et respectez les consignes.



Gagnez les hauteurs rapidement.



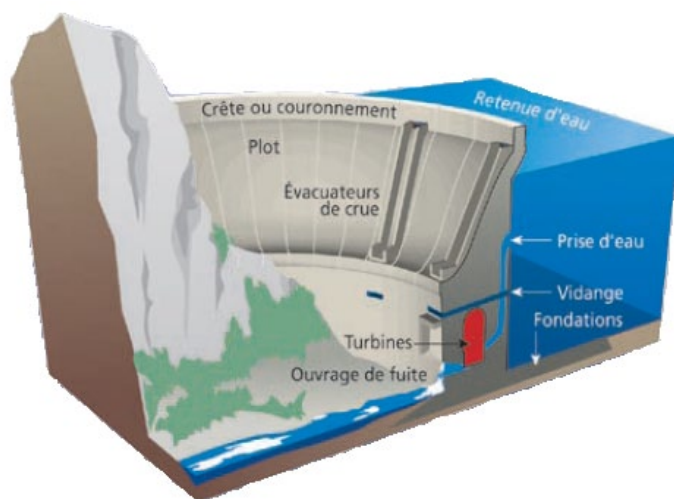
N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les professeurs s'en occupent.



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.

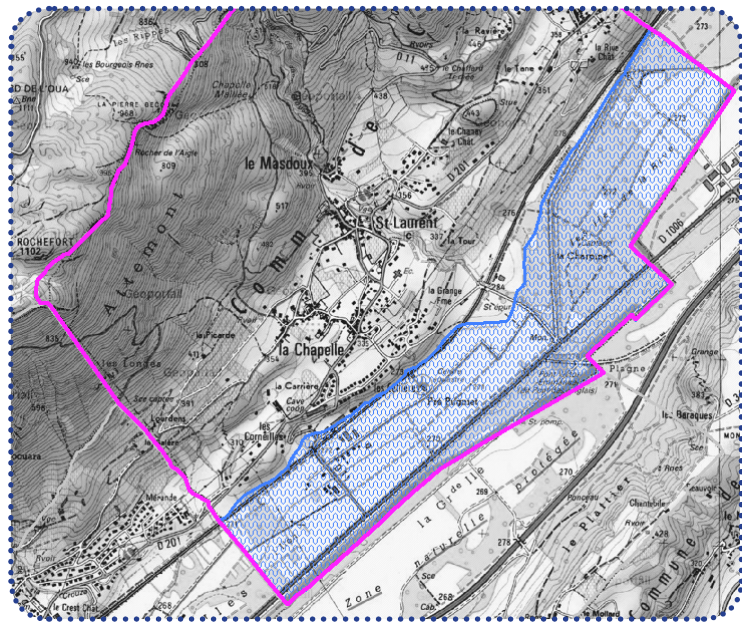
Délai avant l'arrivée du front d'onde au niveau de la Baraterie

Tignes :	3h30	■
Roselend :	1h25	■
La Girette :	3h00	■
Bissorte :	3h00	■

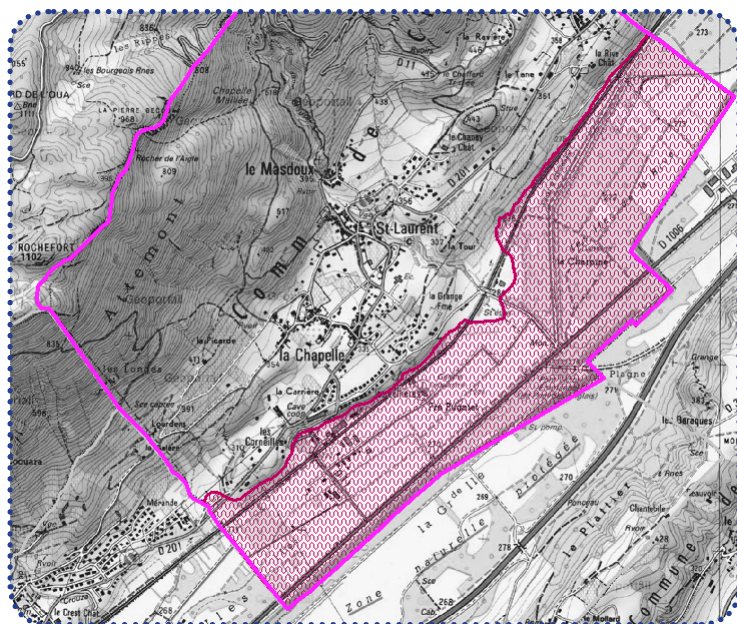


Les zones submergées en cas de rupture

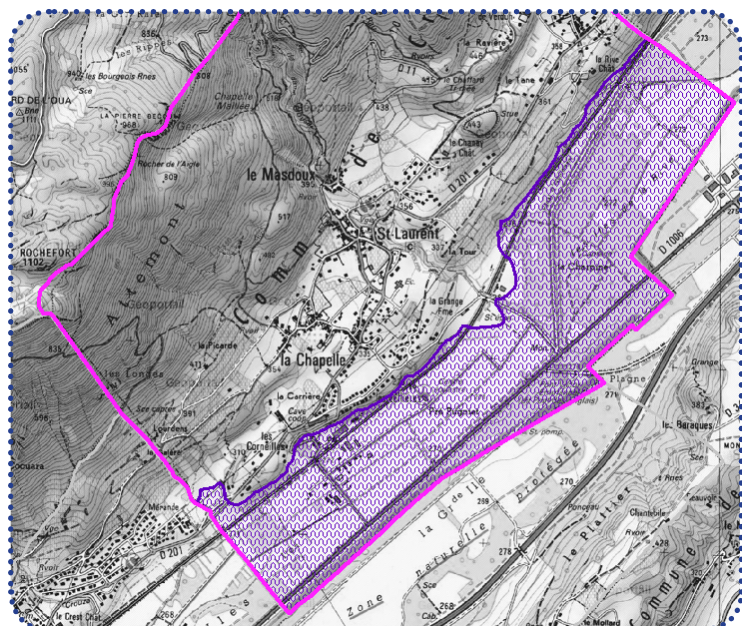
La Girotte



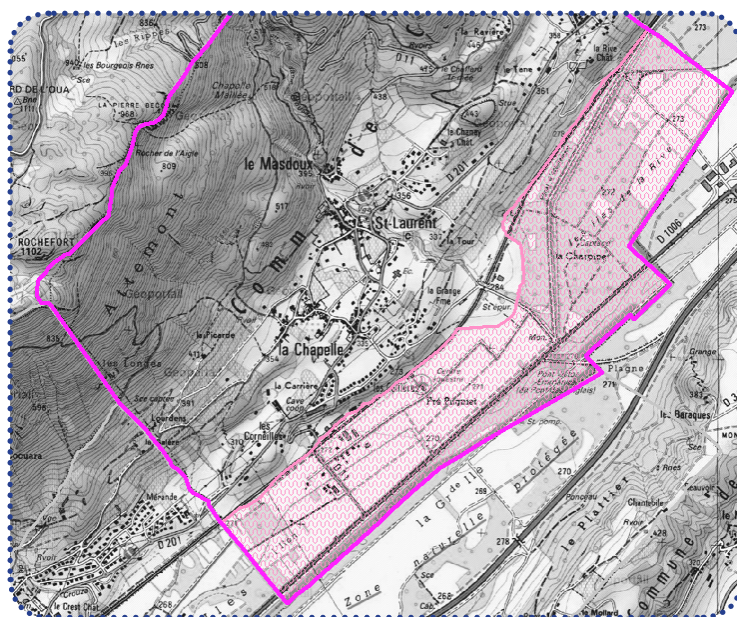
Tignes



Roselend



Bissorte





LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

On distingue deux principaux types de transport :

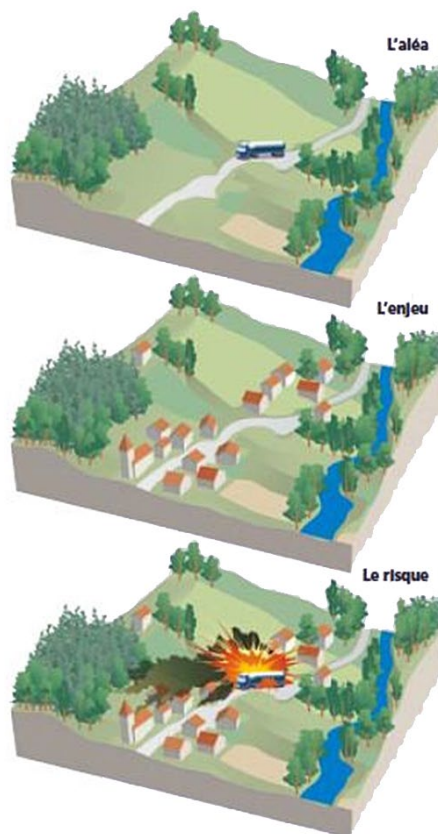
Le transport routier

(76% du tonnage transporté sur l'ensemble de la France) est le plus exposé, car les causes d'accidents sont multiples : état du véhicule, faute de conduite du conducteur ou d'un tiers, météo...

Le transport ferroviaire

(environ 16% du tonnage) s'avère plus sécurisé (système contrôlé automatiquement, conducteurs asservis à un ensemble de contraintes, pas de risque supplémentaire dû au brouillard, au verglas, etc.).

On dénombre cependant une centaine d'incidents environ chaque année en France, dont les origines sont liées au matériel ou à des erreurs humaines.



... les bons réflexes ...



Rentrer dans le bâtiment le plus proche.
En cas d'odeurs fortes ou de picotements,
respirer à travers un linge humide.



Evacuer les environs de l'accident dans un
rayon de 300 mètres. Se retirer dans une
direction opposée aux fumées dégagées.



Se confiner (s'enfermer dans un local clos en
calfeutrant les ouvertures, y compris les aéra-
tions, et arrêter la ventilation, la climatisation,
et réduire le chauffage).



Ecoutez Radio
France Pays de
Savoie 103.9 mhz
et respectez les
consignes.



N'allez pas
chercher vos
enfants à l'école,
les professeurs
s'en occupent.



Ne fumer pas.
Pas de flammes
ni d'étincelles.



Ne téléphonez
pas, libérez les
lignes pour les
secours.

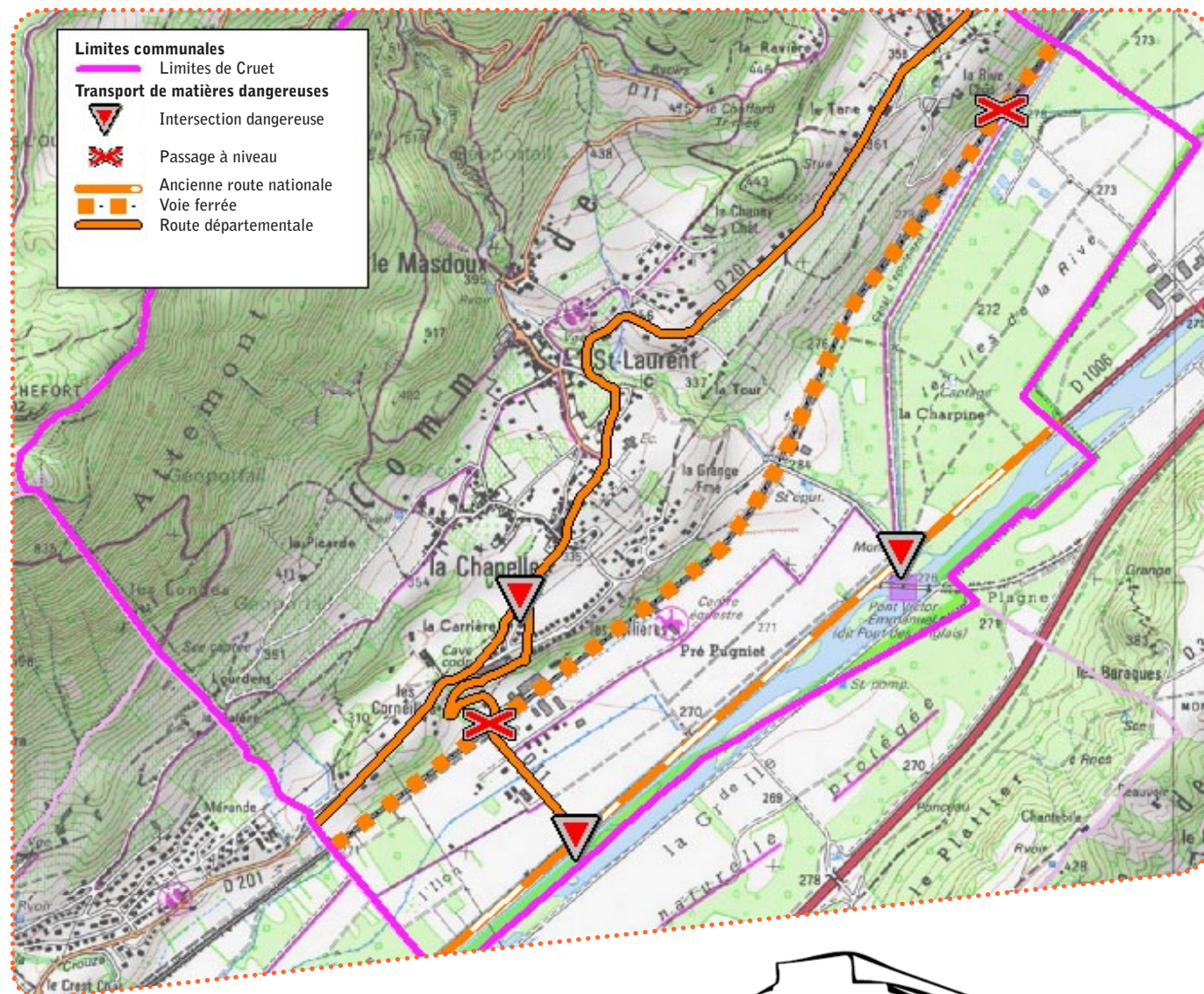
Les transports de matières dangereuses génèrent plusieurs risques :

- Risque d'incendie (incendie de wagon citerne, de citerne de camion...)
- Risque d'explosion (explosion de citerne sous pression...)
- Risque de pollution des eaux superficielles et souterraines par déversement de produit liquide
- Risque de contamination radioactive
- Risque d'émission d'un nuage de vapeurs toxiques

La commune de Cruet est concernée par le risque TMD à plusieurs titres :

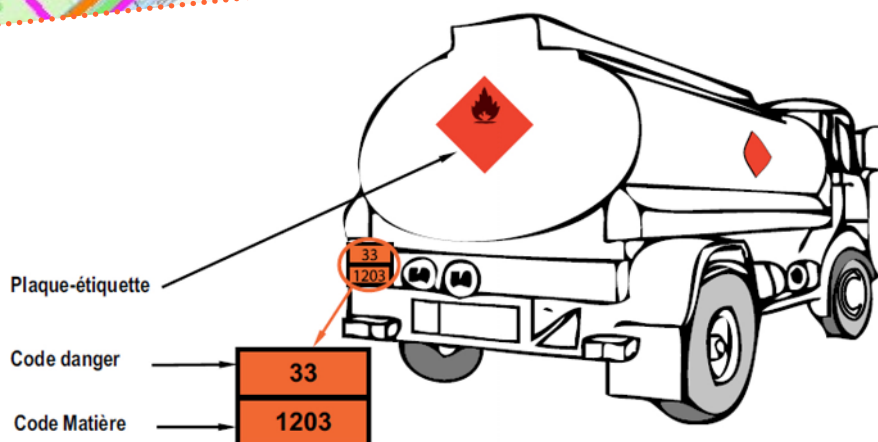
- Traversée de la Départementale D201, passant entre autre par le chef-lieu
- Traversée de la voie ferrée Chambéry - Modane
- Passage le long de l'Isère de l'ancienne route nationale, aujourd'hui D1006

Axes et points sensibles pour le TMD



Le numéro d'identification du danger (ou code danger) est situé dans la moitié supérieure du panneau.

Le numéro d'identification de la matière (ou code ONU) est situé dans la moitié inférieure du panneau.



Si vous êtes témoin d'un accident, mettez-vous en sécurité à au moins 100 mètres du site et communiquez ces éléments aux secours en précisant le lieu exact, le type de moyen de transport et la nature du sinistre (fuite, feu, explosion...).



LA CANALISATION DE GAZ

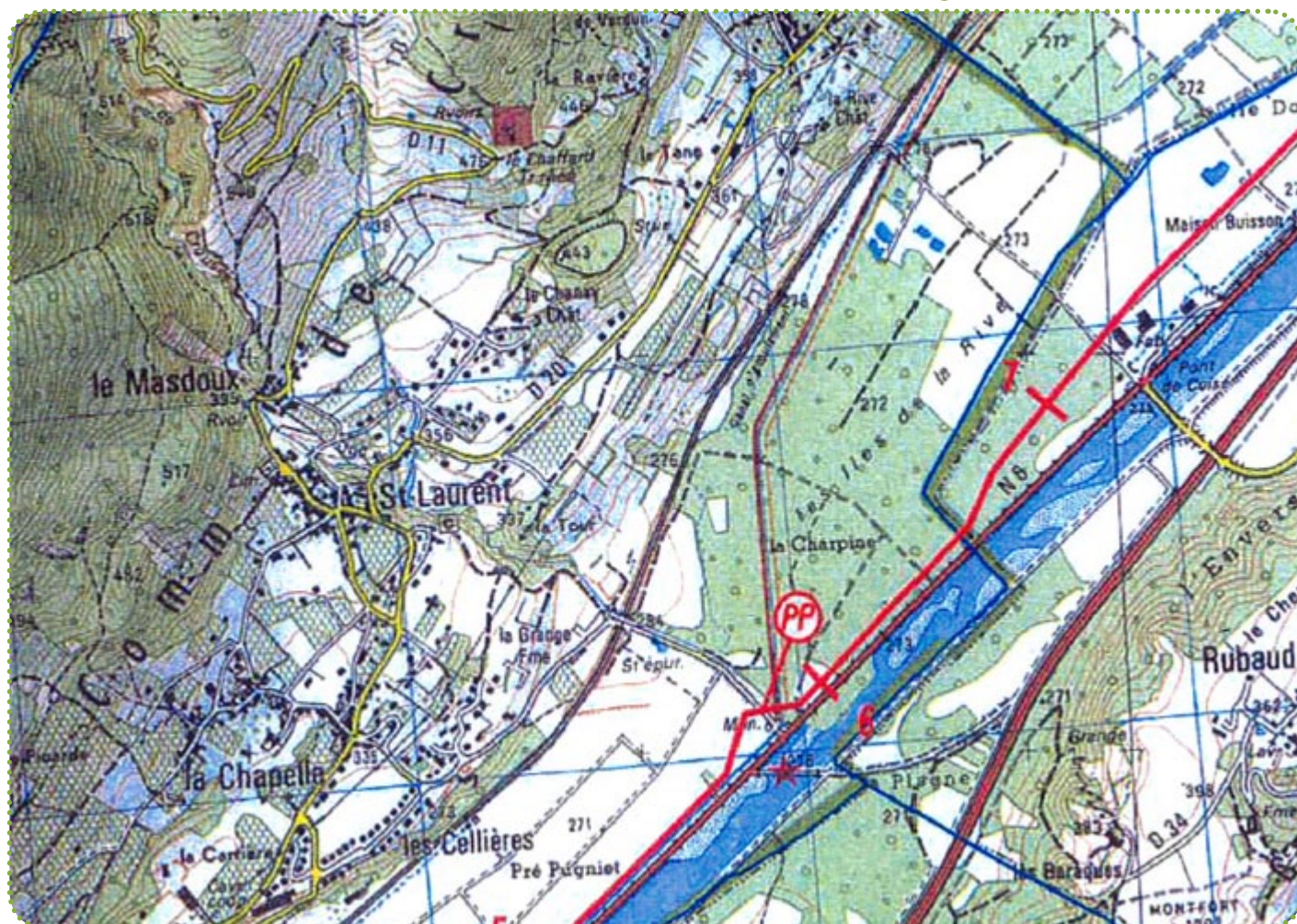
Le principe du transport par canalisations est très simple : un ensemble de conduites sous pression, de diamètres variables, est utilisé pour déplacer sur de grandes distances, de façon continue ou séquentielle, des fluides ou des gaz combustibles.

Les risques engendrés sont liés aux fuites susceptibles de se produire sur les canalisations. Le scénario le plus redoutable est l'agression externe. C'est ainsi que la rupture franche d'une telle conduite,

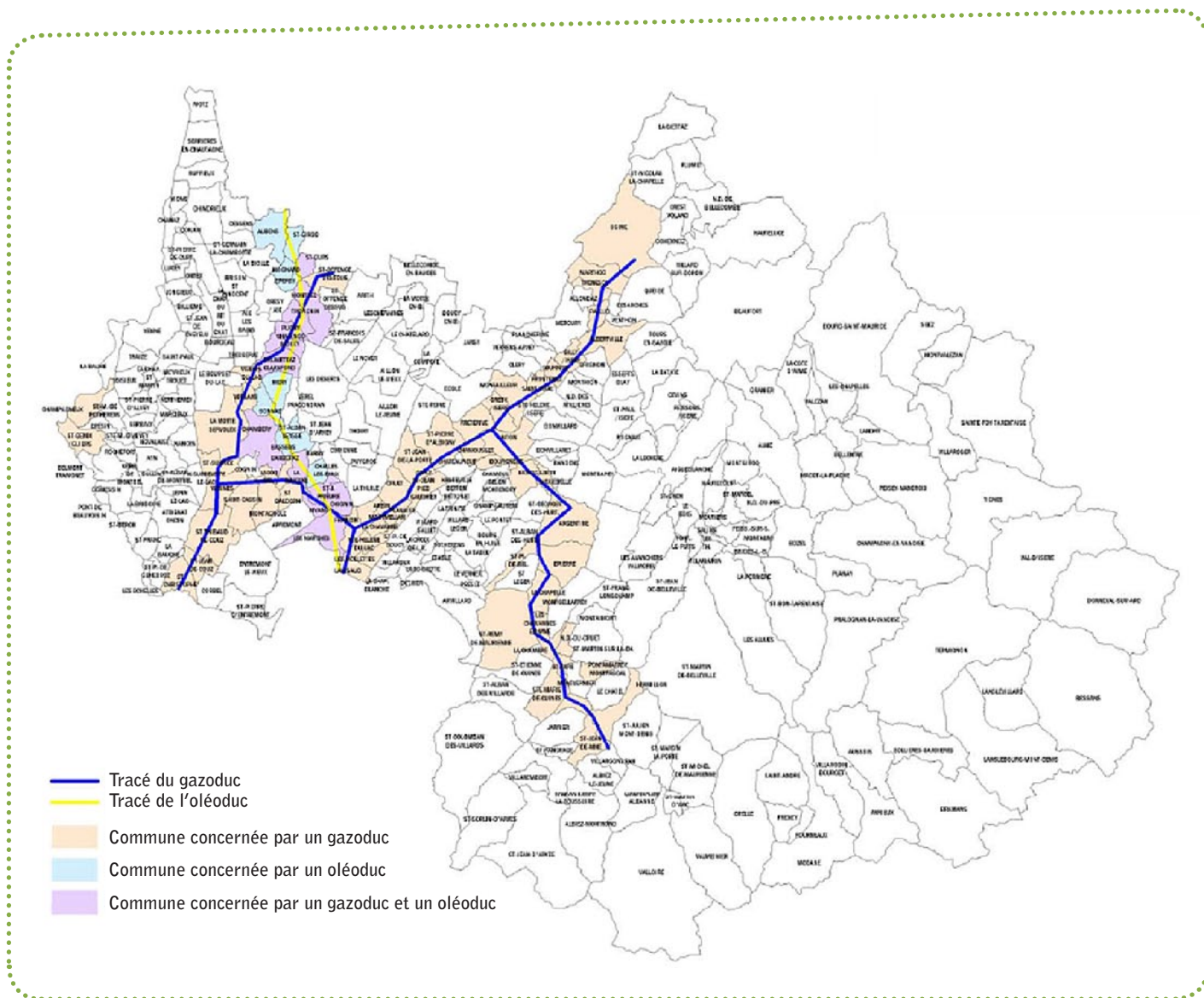
lorsqu'elle est suivie d'une inflammation, peut provoquer des brûlures graves ainsi que des effets létaux jusqu'à plusieurs dizaines de mètres de part et d'autre de la canalisation.

La commune de Cruet est concernée par le risque Transport par Canalisation de Produits Dangereux du fait de l'implantation de la canalisation de gaz (en diamètre 150) de GDF, notamment le secteur de la plaine.

Localisation de la canalisation de gaz GDF



Le risque canalisations en Savoie



... les bons réflexes ...



S'éloigner et se tenir à distance.



Arrêter les moteurs et appareils électriques.



Fermez les bouteilles de gaz à l'extérieur.



Ne fumer pas. Pas de flammes ni d'étincelles.



LE RISQUE NUCLÉAIRE

Le risque nucléaire ne constitue pas un risque important dans le département de la Savoie, aucune installation n'y étant implantée. Toutefois, la proximité de certains établissements situés dans les départements de l'Ain, de la Drôme et de l'Isère nous amène à évoquer ce risque.

De plus, il est à noter qu'un incident radiologique peut également avoir lieu en dehors de l'enceinte d'une centrale nucléaire lors d'un transport de matières radioactives issues du domaine industriel ou médical par exemple.

La sûreté de ces sites repose sur de nombreuses mesures techniques prises par les exploitants et imposées par la réglementation.

Comme pour le risque industriel, la prévention passe par la réduction des risques à la source (surveillance permanente, amélioration continue de la sécurité) complétée par des plans de secours internes et externes.

... les bons réflexes ...



Rentrer dans le bâtiment le plus proche.



Ecoutez Radio France Pays de Savoie 103.9 mhz et respectez les consignes.



Se confiner (s'enfermer dans un local clos en calfeutrant les ouvertures, y compris les aérations, et arrêter la ventilation, la climatisation, et réduire le chauffage).



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les professeurs s'en occupent.



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.



La centrale nucléaire du Bugey (Ain)

En cas de catastrophe majeure impliquant une installation nucléaire, le risque de contamination peut concerner l'ensemble du territoire français.

Les autorités pourraient alors être amenées à prendre des contre mesures sanitaires notamment par le déclenchement du plan départemental de distribution des pastilles d'iode.

Les personnes les plus sensibles (enfants, adolescents et femmes enceintes) se verront donc distribuer une pastille d'iode en cas d'évènement majeur.

L'absorption préventive ou aussi précoce que possible de comprimés d'iode stable en cas de rejet accidentel d'iode radioactif sature la glande thyroïde et prévient ainsi les risques de cancer.



La centrale nucléaire de Saint-Alban (Isère)

L'alerte et les secours

En cas d'évènement majeur, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat et des maires. Selon la nature de l'évènement, elle peut être donnée par différents moyens :

- Ensemble Mobile d'Alerte (EMA) = véhicule équipé d'un porte-voix,
- Standard téléphonique de la Mairie,
- Relais de quartiers (une ou deux personnes par quartier assurant le porte-à-porte),
- Cloches de l'église
- Par les médias, en particulier, Radio-France Pays de Savoie 103.9 mhz

Pour ne pas être pris au dépourvu et pouvoir évacuer rapidement en cas de besoin, préparez à toutes fins utiles, une trousse d'urgence, composée de :

- Radio à piles,
- Lampe de poche avec piles de rechange,
- Matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières, coton...),
- Barres énergétiques et une réserve d'eau,
- Couvertures et vêtements de rechange,
- Vos papiers et un peu d'argent,
- Vos médicaments courants pour au moins une semaine.

DANS TOUS LES CAS, SUIVEZ
SCRUPULEUSEMENT
LES INSTRUCTIONS DONNÉES
PAR LES AUTORITÉS

L'ORGANISATION DES SECOURS

Le maire...

- Prend en charge les mesures de prévention,
- Alerté et informe la population,
- Met en oeuvre les secours et coordonne les actions des différents services d'intervention de secours,
- Met en oeuvre le Plan Communal de Sauvegarde.

Le préfet...

- Remplace le maire quand les moyens communaux sont insuffisants ou en raison de la gravité ou de l'étendue de la situation,
- Mobilise et réquisitionne tous les moyens nécessaires aux secours,
- Met en oeuvre le plan d'organisation des secours : plan orsec, plan rouge, ...

Notes utiles

[illegible]

NUMEROS UTILES

SAPEURS POMPIERS

18 (fixe) OU 112 (portable)

GENDARMERIE DE MONTMELIAN

04 79 84 21 25 ou 17

PREFECTURE DE LA SAVOIE

Standard : 04 79 75 50 00

Cellule Protection Civile

www.savoie.pref.gouv.fr (rubrique « Les grands thèmes »)

INSTITUT DES RISQUES MAJEURS EN RHONE-ALPES

www.irma-grenoble.com

METEO FRANCE

www.meteofrance.com

GAZ DE FRANCE - URGENCE

Numéro vert 7j/7 et 24h/24 : 0 800 246 102

RADIO LOCALE

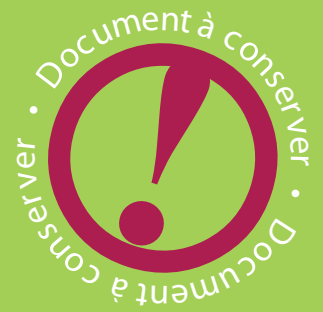
Radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 MHZ

MAIRIE DE CRUET

04 79 84 29 62

mairie@cruet.fr

www.cruet.fr



Directeur de la publication : Etienne Pilard

Membres de la Commission : Marcel Raimond, Corinne Gorin, Valérie Spielmann,

David de Bruyne avec l'aide précieuse de François Bois

Conception graphique : David de Bruyne

Le DICRIM peut être téléchargeable sur le site internet de la mairie

Commune de Cruet

NOVEMBRE 2013

